

Image not found or type unknown



Passage à la télé non désirée

Par **chartreuse**, le **06/01/2011** à **09:14**

Bonjour,

dimanche 02/01/2011, j'ai constaté avec horreur que je suis passée au zapping sur canal+ à 13h30.

J'avais participé à une émission (le jeu de la mort)qui a été diffusée sur France 2 et j'ai signé un contrat avec france 2 mais pas avec canal+. Par conséquent, en vertu de l'article 9 du code civil, je voudrais demandée réparation et ne plus passer à la télé, car cette émission m'a créée du tort.

Que me conseillez vous de faire?

merci

Cordialement

Par **corima**, le **06/01/2011** à **09:16**

Bonjour, vous etes sur un site public, enlevez votre numero de telephone en cliquant sur "modifier mon message"